



Sénatrices  
et Sénateurs  
**SOCIALISTES &  
RÉPUBLICAINS**

# Projet de loi PACTE

**Les positions  
du Groupe socialiste  
en séance**

---

Le projet de loi PACTE est un texte comportant 196 articles à l'issue de l'examen de l'Assemblée. Il intègre différentes mesures d'importance diverse et traitant de problématiques parfois très éloignées les unes des autres.

Au-delà de cette approche "fourre-tout" retenue par le gouvernement et qui ne facilite pas l'intelligibilité de la loi, il s'agit d'un texte extrêmement politique qui nécessite une analyse d'ensemble ainsi qu'une attention particulière à certains points clés du texte, dans la mesure où il explicite la politique gouvernementale d'une manière très claire. En cela, ce projet de loi est cohérent.

Ce texte, d'essence ultralibérale, promeut un démantèlement de l'Etat et favorise des grandes entreprises privées au détriment des tissus économiques locaux et régionaux de notre pays et par extension du pouvoir d'achat des Français. Il ne permet en outre pas de faire évoluer dans le bon sens la démocratie sociale et d'améliorer la vie au sein de l'entreprise. Les Sénateurs socialistes veulent mettre en lumière plusieurs points majeurs qui caractérisent ce texte et portent une vision différente des sujets traités.

---

# La fin de l'Etat stratège et le démantèlement des outils de la puissance publique

Le projet de loi PACTE illustre l'orientation ultralibérale du gouvernement qui se fonde sur des privatisations d'entreprises stratégiques rentables et sur l'alignement du public et du parapublic sur le modèle privé, quand le gouvernement se targuait d'un volontarisme politique sans faille en la matière. Cette logique se fera au détriment des recettes de l'Etat, affaiblira le service public offert à nos concitoyens et se traduira par une baisse de pouvoir d'achat pour ses derniers. Les privatisations engagées il y a une vingtaine d'année dans le domaine autoroutier attestent avec une grande clarté des résultats qui sont obtenus. **Les sénateurs socialistes l'affirment avec force : le secteur public n'est pas moins performant que le secteur privé, bien au contraire !**

CONTRE

Articles 44 à 50

**Privatisation d'Aéroports de Paris** (articles 44 à 50) : la vente d'ADP est inacceptable pour le groupe socialiste du Sénat. En effet, l'État se prive d'un capital et patrimoine importants et soumet cette entreprise chargée de missions de service public à des logiques actionnariales privées privilégiant le court terme et peu compatibles avec l'accomplissement des missions de service public. Il se prive par ailleurs d'un revenu annuel pérenne et croissant, constitué des dividendes qu'il perçoit en tant qu'actionnaire. La privatisation d'ADP pourrait logiquement se traduire par un renchérissement des prix et par une détérioration de la qualité des services rendus et ce, au détriment des clients d'ADP (comme Air France par exemple).

CONTRE

Article 51

**Privatisation de la Française des Jeux** (article 51). Le groupe socialiste du Sénat ne comprend pas la vente de cette institution rentable, dont le caractère public offre en outre des garanties en matière de lutte contre les addictions au jeu. Il s'y opposera.

CONTRE

Article 52

**Suppression du seuil de détention par l'État de plus du tiers du capital d'Engie** (ex GDF-Suez) et ouverture du capital de GRT-Gaz (article 52), et fin des tarifs réglementés (article 71 ter). Outre le risque de recul en matière de sécurité d'approvisionnement énergétique de la France, cette orientation se traduira par un renchérissement probable du prix de l'électricité et du gaz pour nos concitoyens. Pour ces deux raisons, les sénateurs socialistes s'opposeront à ces mesures.

CONTRE

Articles 30 à 39

**Réforme de la Caisse des Dépôts et Consignations** (articles 30 à 39). La CDC est considérée comme une banque par le gouvernement, qui veut aligner son régime sur le modèle bancaire, sans tenir compte des missions de cohésion territoriale et d'initiative économique jouées par cet opérateur majeur. Les sénateurs socialistes s'opposeront à cette orientation.

# Un texte construit en faveur des grandes entreprises et au détriment de l'économie des territoires

Si certaines mesures proposées par le projet de loi vont dans le bon sens, force est de constater que la vision qu'a le gouvernement de l'économie nous apparaît biaisée. Ce ne sont pas les seules grandes entreprises qui font vivre et croître les territoires mais aussi des PME qui sont dans le projet de loi de moins en moins accompagnées.

INITIATIVES

Articles 27

Le projet de loi comporte un **élargissement des instruments éligibles aux PEA-PME** (article 27) qui est jugé pertinent par les sénateurs socialistes. Néanmoins, son ouverture aux entreprises dont la capitalisation dépasse un milliard d'euros témoigne de l'approche complètement déconnectée de l'économie du gouvernement. Non, une PME n'est pas capitalisée à hauteur d'un milliard et cet outil doit demeurer fléché en direction des entreprises en ayant réellement besoin. En ce sens, nous proposerons d'exclure du bénéfice de ces dispositifs de telles entreprises florissantes pour que le PEA-PME soit plus en phase avec les réels besoins économiques au cœur des territoires.

CONTRE

Articles 13

**Réforme du réseau des chambres de commerce et d'industrie** (article 13). Le groupe socialiste du Sénat s'oppose à cette réforme des CCI qui vise l'extension de leur activité sur le champ concurrentiel, et qui rend obligatoire le recrutement de salariés de droit privé. Cette réforme se fait avant tout au détriment des CCI « rurales » dont l'existence-même se trouve menacée à très court terme, très mauvais signal au regard des événements des dernières semaines : des réponses locales, au plus près des territoires, ont besoin plus que jamais d'être apportées en terme de formation, d'accompagnement et d'emploi. De plus, il apparaîtrait nécessaire, comme le groupe socialiste l'indique depuis plusieurs mois, que les missions des CCI soit précisées, en corrélation avec leurs moyens, avant d'engager un travail de restructuration qui perd de ce fait en pertinence. Refuser de le faire malgré des demandes unanimes revient à entraver les possibilités de développement économique des territoires.

SOUTIEN

Articles 7, 53, 53 bis A

Les sénateurs socialistes notent avec satisfaction que **Business France et Bpi-France**, créé durant le quinquennat précédent et largement critiquées initialement, sont désormais considérés comme des opérateurs efficaces et indispensables, au cœur des territoires et au service d'une économie utile. C'est pourquoi les retouches de la gouvernance de ces instances (articles 7, 53, 53 bis A et 53 bis) sera soutenue.

INITIATIVES

Après l'article 19

**Changement d'assurance-emprunteur** (après l'article 19) : puisque les banques refusent la concurrence sans que le gouvernement ne prenne la mesure des difficultés que cela peut générer dans le quotidien des Français, le groupe socialiste du Sénat portera des mesures pour éviter les stratégies de contournement de la loi et permettre aux emprunteurs d'exercer leur droit au changement d'assurance-emprunteur et gagner ainsi du pouvoir d'achat.

# Un allègement des contraintes pesant sur les entreprises, des salariés insuffisamment pris en compte.

Incontestablement, le projet de loi permet d'avancer dans la réduction des contraintes notamment administratives pesant sur les entreprises. Parmi ces mesures, toutes ne posent pas de difficultés et certaines sont même de bon aloi. Il y a cependant lieu de s'inquiéter d'une simplification excessive à certains égards, car cela remet en cause des garanties de bonne gestion en vigueur jusque-là. De plus, le texte apparaît clairement en retrait par rapport aux préconisations du rapport Notat – Sénard commandité par le gouvernement et manque clairement d'ambition en matière de dialogue social et de prise en compte des salariés.

INITIATIVES

Articles 61

**Notion d'intérêt social** (article 61). Réécrire le code civil pour définir l'entreprise du 21<sup>ème</sup> siècle est un point d'ancrage indispensable pour que les administrateurs puissent porter une vision et des arguments de long terme dans les discussions au sein des Conseils d'administration. Cependant, la réécriture telle qu'elle est proposée dans le projet de loi PACTE ne va pas assez loin et n'est pas de nature à infléchir significativement les comportements court-termistes qui minent notre économie, ce que souligne d'ailleurs l'étude d'impact elle-même. Le groupe socialiste du Sénat proposera d'approfondir le travail autour de cette notion afin de déterminer une définition de l'intérêt social davantage en adéquation avec les enjeux actuels du monde de l'entreprise.

INITIATIVES

Articles 61 septies

Le groupe socialiste proposera également d'aller plus loin sur **la société à mission** (article 61 septies) en permettant une véritable codétermination avec les salariés : il ne s'agit pas seulement de créer un nouvel outil à des fins de promotion d'une image verte ou sociale mais de proposer une nouvelle approche où les salariés sont considérés comme des acteurs clés du développement de l'entreprise. Le comité de suivi de la mission sera composé au minimum de 40 % de membres désignés par les salariés (parmi les salariés ou en dehors d'eux).

INITIATIVES

Articles 62

**Nombre d'administrateurs salariés dans les conseil d'administration et conseils de surveillance des grandes entreprises** (article 62). Le groupe socialiste du Sénat considère que cette évolution va dans le bon sens mais est encore trop timide. Il proposera que le nombre d'administrateurs salariés soit proportionnel au nombre de membres siégeant et ne soit pas seulement de deux, quelle que soit la taille du conseil.

CONTRE

Articles 9

**Relèvement des seuils des entreprises auxquelles s'applique l'obligation légale de certification des comptes** (article 9). Les sénateurs socialistes préconiseront le retrait de cette mesure. La certification des comptes pour les entreprises présente un certain nombre de garanties de légalité et de bonne gestion qu'il serait regrettable de supprimer.

CONTRE

Article 4

**Suppression de l'obligation de suivi d'un stage de préparation à l'installation pour les futurs chefs d'entreprise** (article 4). Les sénateurs socialistes préconiseront le rétablissement de cet dispositif utile qui permet d'accompagner efficacement les entrepreneurs.

CONTRE

Article 12

**Fin de l'obligation d'un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle pour les microentrepreneurs** (article 12). Les sénateurs socialistes soutiendront cette mesure qui va dans le bon sens et permettra de faciliter l'initiative des entrepreneurs.

# Nos propositions pour la démocratie économique et un meilleur partage de la valeur créée

Le projet de loi PACTE passe à coté de l'objectif affiché de "mieux partager la valeur" dans les entreprises. Au delà de l'épargne salariale; les vrais enjeux résident dans **les écarts de rémunérations, le partage entre dividendes et salaires, et dans la participation des salariés à la vie et aux décisions de l'entreprise...** totalement oubliés du texte gouvernemental.

A l'heure où le mouvement des gilets jaunes rappelle tous les jours au gouvernement les attentes des Français en matière justice sociale et de lutte contre les inégalités, nous regrettons l'absence de propositions du gouvernement sur ces questions.

La réduction des écarts de richesse et la lutte contre les inégalités participent de la cohésion nationale. C'est pourquoi le groupe socialiste, à travers ses amendements, **propose un dispositif global avec un rééquilibrage entre dividendes et salaires au profit des travailleurs, des mesures sur les écarts de salaires et la démocratisation des entreprises**, dispositif indispensable dans un réel objectif d'entreprises plus justes et de partage de valeur. C'est ainsi seulement qu'on repensera vraiment la place des entreprises dans la société.

INITIATIVES

Additionnels 62 sexies

## **Citoyenneté des entreprises**

Le groupe socialiste propose **une vraie implication des salariés dans la vie et la gestion des entreprises :**

- Outre une représentation proportionnelle des administrateurs salariés, les sénateurs socialistes veulent placer les hauts dirigeants sous le double contrôle pour leur rémunération du comité social et économique (CSE) et de l'assemblée générale des actionnaires (avis conformes exigés)
- donner des moyens aux représentants du personnel dans les comités de groupe

INITIATIVES

Additionnels 61 sexies

## **Rééquilibrer le rapport entre dividendes et salaires pour plus de justice sociale**

Les sénateurs socialistes entendent protéger les entreprises contre les dérives de la financiarisation de l'économie, en faisant primer l'emploi et le long terme sur le cours de la bourse :

- **Interdire aux entreprises de s'endetter pour verser des dividendes** aux actionnaires (en 2017 GRDF, entreprise privatisée a versé 1 milliard de dividendes pour un résultat de 150 millions)
- **Interdire aux entreprises de verser des dividendes en cas de licenciements** (pendant que GRDF trouvait des milliards pour les actionnaires, en 3 ans l'entreprise a supprimé 10.000 emplois)

INITIATIVES

Additionnels 62 ter

## **Encadrer les rémunérations des hauts dirigeants jugées indécentes**

En France, les écarts de salaires entre les plus hautes rémunérations et le salaire moyen est de 1 à 77 quand, dans les pays scandinaves, il peut être seulement de 1 à 20. Ces écarts sont de moins en moins admis. Nous proposons d'agir de manière volontariste sur les écarts de rémunérations et le traitement des plus hauts dirigeants :

- En plus de l'approbation des rémunérations des hauts dirigeants par le CSE, transparence sur les écarts de salaires par quartile (et non via le salaire médian qui n'est significatif de rien) conformément aux demandes des ONG
- Fiscalisation significative des rémunérations différées (parachutes dorés, stocks-options...)